

Chaumont, été 2024

Il est temps pour nous de dénoncer les conditions de travail à venir de l'Unité Educative de Milieu Ouvert (UEMO) de Chaumont

La HAUTE-MARNE est un département étendu et très rural rendant difficile l'accès du public aux services d'Etat.

En 2013, un projet de fermeture de l'UEMO de Saint-Dizier est étudié dans le cadre de la loi de programmation Révision Général des Politiques Publiques (RGPP) de 2007. Celui-ci se concrétise en 2015. Est maintenu un site accueil famille dans les mêmes lieux qui permet à 5 agents du Service Territoriale Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion (STEMOI) 10/52 de travailler quotidiennement sur le secteur Nord du département de la Haute-Marne (concernant, pour l'année 2015, 264 jeunes et leurs familles). Ce lieu permet d'accueillir le public et de maintenir un accès de proximité à un service public d'Etat.

Le déménagement du site accueil famille de Saint-Dizier est annoncé depuis janvier 2021 à l'équipe de l'UEMO de Chaumont. La raison est l'achat des locaux de la sous-préfecture de Saint-Dizier, où nous nous trouvons, par la mairie de Saint-Dizier.

En 2023, lors d'une réunion institutionnelle du STEMFI 10/52, il est indiqué la fermeture du site pour septembre 2024. Depuis, nous sommes dans l'attente des propositions et décisions de la Direction Territoriale (DT)10/52.

A la suite du Comité Social Administratif (CSA) qui s'est tenu le 6/06/2024, la volonté de la DT 10/52 est clairement énoncée : « **LE LOCAL** » de Saint-Dizier doit être rendu pour le 1^{er} janvier 2025 afin de répondre à la demande de la Direction Interrégionale Grand Est (DIR Grand Est) de réduire les coûts de fonctionnement.

Pourquoi selon le SNPES-PJJ/ FSU est-t'il nécessaire de maintenir des locaux Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) à Saint-Dizier :

- Accès d'un service public d'Etat de proximité ;
- Souplesse pour l'accueil des usagers sur rendez-vous ou de manière spontanée ;
- Flexibilité des horaires des agents pour accueillir les usagers et partenaires ;
- Maintien d'une confidentialité des prises en charge ;
- Respect des décisions de justice notamment pour l'interdiction de contact entre les coauteurs, entre les auteurs et victimes (mineurs/mineurs ; mineurs/majeurs) ;
- Proximité avec les partenaires locaux (circonscription d'action sociale de Saint-Dizier ; association Lucy Lebon : MECS, AEMO ; mission locale ; mairie ; Maison de la Justice et du Droit ; audiences foraines ; réunions partenariales : service PJJ, Centre Educatif Renforcé (CER), Centre Educatif Fermé (CEF) ; mises à dispositions d'une salle d'entretiens pour les services PJJ déconcentrés du 10/52 et des départements voisins 51, 55 ;

- Risques psychosociaux liés à la fatigue par rapport aux délais de route, à l'utilisation d'une Route Départementale 520 (ex N67) accidentogène entre Saint-Dizier et Chaumont (aller/retour 152km pour 2h20 de trajets si tout va bien) ;

Actuellement la DT 10/52 propose un lieu d'accueil des agents et du public à la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Saint-Dizier « **comme le font les collègues du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)** », à hauteur de demi-journées par semaine dont les horaires sont dépendant de la MJD (8h30/12h00-13h30/17h00). Il est proposé que les clés soient remises au personnel présent si les horaires dépassent 17h00. La disponibilité des bureaux est soumise à une réservation. La salle d'attente est commune à l'ensemble des professionnels exerçant à la MJD de Saint-Dizier. Les MJD accueillent des professionnels d'horizons différentes (associations, services publics, conciliateurs, avocats, aides aux victimes...). Ces différences ne répondent pas aux difficultés du public que nous accompagnons du fait de leurs fragilités : respecter les horaires des entretiens, spontanéité...

La demande de l'UEMO de Chaumont est d'avoir **des locaux PJJ** à Saint-Dizier afin de remplir les missions premières qui sont :

- l'accueil de proximité du public au civil et au pénal de 0 à 21 ans concernant 93 jeunes et leurs familles en mai 2024 ;
- la confidentialité des prises en charge ;
- l'individualisation des prises en charge ;
- le maintien de conditions d'accueil du public décentes et notamment pour faire émerger la parole ;
- La réalisation des réunions pluri partenariales de proximité ;
- la possibilité à plusieurs agents de travailler dans le même lieu en même temps ;

L'administration nous oppose des chiffres (activités, coups des locaux, frais de déplacement...). Toujours cette logique comptable au détriment d'une prise en charge de qualité des familles, des enfants et adolescents, de la préservation de la planète (bilan carbone) et de la santé et de la sécurité des agents. Nous nous interrogeons sur la plus-value réelle en termes de coûts (essence, entretien, frais de déplacement...). Actuellement, 6 agents sont concernés par les déplacements sur le secteur Nord.

Nous souhaitons créer une relation éducative de confiance avec les usagers :

STOP à la stigmatisation des mineurs !

Protection de la prise en charge et des droits des mineurs
Justice des mineurs adaptée et individualisée
Justice de proximité pour un accès équitable à TOUS